

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC295

présenté par
M. Cédric Roussel, rapporteur

ARTICLE 10

I. – À l’alinéa 12 substituer aux mots :

« de la mission mentionnée à l’article L. 331-12 »

les mots :

« des missions mentionnées à l’article L. 331-13 ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« dudit »

les mots :

« de l’ ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement corrige une erreur de référence dans le code la propriété intellectuelle.